



29 mars 2022

(22-2597)

Page: 1/1

Comité de l'accès aux marchés

Original: français

RECTIFICATION ET MODIFICATION DE LISTES

LISTE LIX SUISSE-LIECHTENSTEIN

Addendum

La communication ci-après, datée du 24 mars 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

En référence à la communication de la Suisse circulée dans le document G/MA/TAR/RS/594 du 3 mars 2020, j'ai l'honneur au nom du Conseil Fédéral suisse, de vous notifier l'accomplissement des procédures internes de la Suisse. Ainsi les modifications concernant la viande simplement assaisonnée, telles que figurant dans la communication de la Suisse G/MA/TAR/RS/594, et appliquées à titre provisoire à partir du 1^{er} janvier 2021, peuvent entrer en vigueur définitivement.
